



Problème avec mon garage (vefa)

Par **julien44**, le **02/11/2009** à **12:52**

Bonjour, rnrnJ'ai acheté un appartement T3 en VEFA. La signature a eu lieu le 26/09/2009 et la livraison est prévue fin janvier 2010. rnrnJ'ai aussi acheté un box fermé avec cet appartement (détail d'importance). Je suis passé voir le chantier et me suis aperçu qu'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales passe sur mon emplacement. Le commercial m'a certifié que j'aurais un box fermé avec un porte spécialement conçue pour mon box. En clair, l'architecte a fait une erreur sur son plan. Car l'emplacement de parking en face du mien (donc avec la même canalisation qui passe à travers) est effectivement un place de parking (en terme de répartition des tantièmes) et non un box fermé. rnrnOutre le fait d'une perte d'accessibilité et d'espace de mon garage, je trouve que cela fait perdre de la valeur à mon bien immobilier. Je comprends parfaitement qu'il s'agit d'une raison technique mais ce que je ne trouve pas normal c'est qu'il refuse de reconnaître leur erreur. Alors que la pratique courante dans le bâtiment veut que lorsqu'il y a ce type de gaine, on ne mette pas de porte... Que ce passe t il en cas de fuite de cette canalisation dans mon box... rnrnJ'aurais voulu connaître mes recours possibles et éventuellement la législation dans ce domaine.... rnrnMerci d'avance de votre collaboration

Par **cloclo**, le **27/11/2011** à **11:47**

Bonjour, rnrnJ'ai acheter un appartement VEFA avec un garage sensé pouvoir être un box fermé. Lors de la pré-visite il y a 3 semaines, j'ai remarqué qu'il y avait une canalisation qui passait dans le garage. Je ne l'ai pas fait notée, lors de la pré-visite. La remise des clefs se fera le 08/12/11 et malgré mes appels, les réponses sont que le promoteur attend le devis du constructeurs lui confirmant que le garage peut être un box fermée. rnrnÉtant dans le même cas que vous, pouvez me donner des conseils,.... rnrnEn vous remerciant d'avance.